

La Directive sur la surveillance des sols – pour des sols plus sains et plus durables en Europe

Автор(и): Растителна защита
Дата: 01.12.2025 Брой: 12/2025



Fin septembre, le Parlement européen (PE) a adopté la directive sur la surveillance des sols, qui vise à ce que tous les sols de l'UE soient en bonne santé d'ici 2050. Cette mesure s'inscrit dans l'ambition de l'Union en matière de « zéro pollution » et introduit un système plus harmonisé de surveillance de la qualité des sols, sans créer de nouvelles obligations pour les agriculteurs et les forestiers. C'est une étape clé vers des sols plus sains et plus durables, essentiels à la sécurité alimentaire, à l'eau propre et à l'environnement.

Sols sains pour une alimentation saine et une agriculture durable

Selon les données de la Commission européenne (CE), entre 60 et 70 % des sols de l'UE sont en mauvaise santé – en raison de l'urbanisation, de l'agriculture intensive et du changement climatique. Cela dégrade la productivité des terres agricoles et augmente les coûts de restauration des écosystèmes, estimés à au moins 50 milliards d'euros par an.

La nouvelle loi garantira que tous les États membres surveillent et évaluent l'état de leurs sols, en utilisant des critères communs pour les indicateurs physiques, chimiques et biologiques de la santé des sols.

En vertu de la directive, les États membres établiront des systèmes de surveillance pour évaluer l'état physique, chimique et biologique des sols sur leur territoire, sur la base d'une méthodologie commune de l'UE. Ils feront régulièrement rapport à la Commission et à l'Agence européenne pour l'environnement sur l'état de la santé des sols, l'artificialisation des terres et les sites contaminés, garantissant ainsi la disponibilité de données comparables dans l'ensemble de l'UE et la possibilité d'actions coordonnées pour lutter contre la dégradation des sols. Des mesures seront également prises pour surveiller les polluants de plus en plus préoccupants, tels que les PFAS (les « produits chimiques éternels ») *, les pesticides et les microparticules de plastique.

La directive n'impose pas de nouvelles obligations aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers. Au lieu de cela, les États membres devront apporter un soutien et des conseils aux agriculteurs pour améliorer la résilience et la santé des sols.

Le soutien peut inclure des formations, des conseils indépendants, des activités de recherche et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de la protection des sols. En outre, les États évalueront régulièrement les coûts financiers pour les agriculteurs et les forestiers liés à l'amélioration de la santé des sols.

Carte des sols potentiellement contaminés

Dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la directive, chaque État membre de l'UE devra établir un registre public des sites potentiellement contaminés et prendre des mesures s'il existe un risque pour la santé humaine ou l'environnement.

Une liste de surveillance des substances émergentes susceptibles de menacer les sols, y compris les PFAS (les « produits chimiques éternels ») et les pesticides, sera également établie.

La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE, et les États membres disposeront de trois ans pour la transposer.

Le chemin difficile vers un cadre législatif pour une loi sur la surveillance des sols dans l'UE

Bien que de nombreux actes législatifs et instruments politiques de l'UE soient liés à la protection des sols, les sols manquent d'un cadre législatif dédié au niveau de l'UE, tel qu'il existe pour d'autres écosystèmes clés (eau, air, milieu marin). En novembre 2021, dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la Commission a adopté une nouvelle stratégie de l'UE pour les sols, dont l'objectif principal est que tous les sols de l'UE soient en bon état d'ici 2050. La stratégie souligne également l'absence de législation européenne dédiée comme cause majeure de la dégradation des sols. Pour résoudre ce problème, en juillet 2023, la Commission a proposé la loi sur la surveillance des sols.

**Le groupe des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), composé de plus de 4700 produits chimiques, comprend des produits chimiques artificiels largement utilisés qui s'accumulent au fil du temps dans le corps humain et dans l'environnement. Ces substances sont connues sous le nom de « produits chimiques éternels » car elles sont extrêmement persistantes dans l'environnement et dans le corps humain. Elles peuvent causer des problèmes de santé tels que des lésions hépatiques, des maladies de la thyroïde, l'obésité, des problèmes de reproduction et le cancer.*

Plus sur le sujet :

La première loi européenne sur la santé des sols – est-elle en passe de devenir une réalité ?